



# Les prêts en faveur de l'environnement en Europe centrale et orientale



## Le contexte géographique

■ États membres

■ États adhérents: les «États adhérents» sont ceux pour lesquels les négociations en vue de l'adhésion ont déjà abouti.

■ Pays en voie d'adhésion: les «pays en voie d'adhésion» sont, parmi les pays candidats à l'adhésion, ceux avec lesquels les négociations sont déjà engagées.

■ Pays candidats à l'adhésion: les «pays candidats» sont les États dont la demande d'adhésion a été acceptée par une décision du Conseil européen.





# Introduction

*L'intégration dans l'Union européenne (UE) des pays adhérents et en voie d'adhésion d'Europe centrale et orientale est à la fois l'un des plus grands défis et l'une des plus grandes chances qui se présentent pour la BEI ces prochaines années.*

La BEI finance des projets qui non seulement servent le développement économique mais aideront en outre ces pays à satisfaire aux conditions de l'acquis communautaire et faciliteront le processus d'élargissement en renforçant et en appuyant les objectifs de l'UE. Les projets financés par la BEI sont notamment destinés à protéger et à mettre en valeur l'environnement naturel et urbain, ainsi qu'à fournir des services élémentaires en rapport avec l'environnement.

Le présent rapport complète le premier Rapport sur l'environnement 2001-2002 de la BEI, dans la mesure où il aborde les conditions particulières de l'activité de prêt à l'environnement dans les pays adhérents et en voie d'adhésion. Il doit donc, de préférence, être lu en parallèle à d'autres publications de la BEI, notamment le Rapport annuel.

Ce rapport ne mentionne pas les prêts environnementaux accordés à Malte, à Chypre et en Turquie, du fait des spécificités historiques et géographiques de ces pays.

## Élargissement et environnement

La protection et l'amélioration de l'environnement figurent désormais parmi les premières priorités de l'activité de prêt de la BEI. Pour chaque projet qu'elle finance, la Banque

vérifie s'il répond aux objectifs spécifiques de l'activité de prêt en faveur de l'environnement et effectue en outre une analyse formelle pour déterminer si le projet est acceptable du point de vue environnemental.

La BEI est déjà le premier bailleur de fonds à long terme pour les pays qui vont rejoindre l'Union européenne. Elle travaille souvent en synergie avec l'Instrument structurel de préadhésion de la Commission européenne (ISPA) pour apporter des financements à long terme à des projets de transports et d'environnement, ces derniers couvrant notamment les secteurs de l'eau, de l'assainissement et des déchets solides. La Banque travaille aussi en étroite collaboration avec d'autres institutions financières multilatérales, dont la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

(BERD) et le Groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'avec des banques commerciales actives dans la région.

Par ailleurs – cette fois, généralement avec les collectivités locales – la BEI contribue de plus en plus au renforcement d'autres secteurs en rapport avec l'environnement dans la région, notamment les transports publics urbains, les systèmes de chauffage urbain, les énergies renouvelables, le rendement énergétique et la rénovation urbaine. Une partie de cette activité de financement promeut la politique de la Banque en matière de changements climatiques, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de façon rentable. Dans le contexte plus large du développement durable, la Banque entend encourager, dans les zones défavorisées de la région, les investissements susceptibles de

*Budapest, Hongrie*



promouvoir une croissance économique compatible avec la protection et l'amélioration de l'environnement.

Enfin, dans le secteur industriel, la Banque promeut l'adoption de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement, et encourage l'utilisation de procédés propres et à bon rendement énergétique ainsi que l'application de pratiques de gestion environnementale appropriées, par opposition aux solutions «en fin de cycle».

### Le contexte environnemental

Dans les pays adhérents et en voie d'adhésion d'Europe centrale et orientale, l'investissement en faveur de l'environnement est indispensable pour résorber l'héritage néfaste d'une industrie qui consommait beaucoup de ressources et se préoccupait peu de la lutte contre la pollution. Des investissements sont également nécessaires pour promouvoir une utilisation plus efficace de l'énergie et donner accès aux services environnementaux de base, tels que l'approvisionnement en eau potable, ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets solides.

L'investissement doit s'effectuer de telle façon qu'il protège et mette en valeur le riche héritage écologique de la région, notamment en assurant la sauvegarde de la biodiversité par la protection des habitats naturels. La BEI œuvre en faveur de cet objectif d'une part en soutenant des mesures qui atténuent ou compensent les incidences des projets sur l'environnement et d'autre part en investissant dans des projets visant spécifiquement à protéger et améliorer les habitats et l'environnement naturels, par exemple des projets de tourisme écologiquement viables financés par des prêts globaux.

De manière plus formelle, les investissements doivent respecter les objectifs globaux définis par le Traité CE (Article 174), en particulier la prestation de services environnementaux qui soient conformes à l'acquis communautaire. Le coût du respect de ces objectifs pour l'Europe centrale et orientale pourrait, d'après une première estimation, représenter un investissement estimé à environ 80 à 120 milliards d'EUR. Bien qu'onéreux, cet investissement se traduira par des avantages notables pour la santé publique, pour l'environnement et, par voie de conséquence, pour l'économie.

Lorsqu'une adaptation substantielle de l'infrastructure est nécessaire pour satisfaire aux conditions des directives européennes, les investissements peuvent être réalisés par étapes, conformément aux dispositions transitoires. Des investissements considérables devront être réalisés au titre de la directive-cadre de l'UE pour le secteur de l'eau et, plus particulièrement des directives relatives au traitement des eaux urbaines résiduaires

et au traitement de l'eau potable. De même, dans le domaine de la gestion des déchets solides, la mise en œuvre de la directive-cadre relative aux déchets et des directives concernant la mise en décharge et l'incinération des déchets nécessitera aussi d'importants investissements nouveaux.

D'autres directives imposent des investissements substantiels, notamment la directive sur la limitation des émissions des grandes installations de combustion, et la directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (PRIP).

Dans les investissements relatifs à l'environnement, l'on s'intéresse également au respect des objectifs du 6<sup>e</sup> Programme d'action de l'UE en faveur de l'environnement (2001-2010). Enfin, des facteurs plus généraux entrent aussi en ligne de compte: l'intérêt croissant du public pour les questions environnementales, la libéralisation des marchés (y compris des échanges transfrontaliers) et les investissements étrangers directs.

*Kaunas, Lituanie*



*Port de Constanta, Roumanie*





# Activité de prêt

## Projets

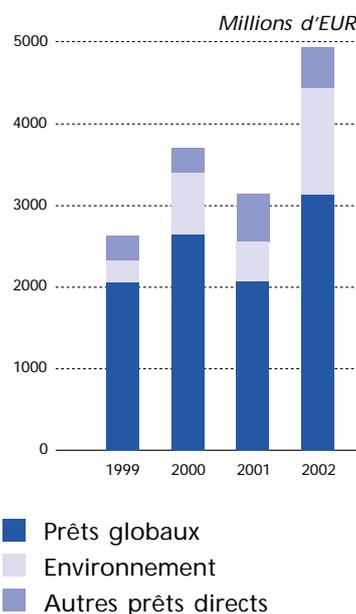
Pendant les quatre années allant de 1999 à 2002, les financements de la BEI dans les pays d'Europe centrale et orientale se sont élevés à 11,6 milliards d'EUR, dont 1,7 milliard d'EUR de prêts globaux. Sur le total des financements directs fournis par la Banque, une proportion croissante, atteignant 28% à la fin de la période, est allée à des projets d'environnement. Cette progression des investissements dans les projets environnementaux semble résulter des facteurs suivants:

- une sensibilisation croissante du public et des responsables politiques aux questions d'environnement;
- les investissements nécessaires pour réaliser la transition vers l'adhésion à l'Union européenne;

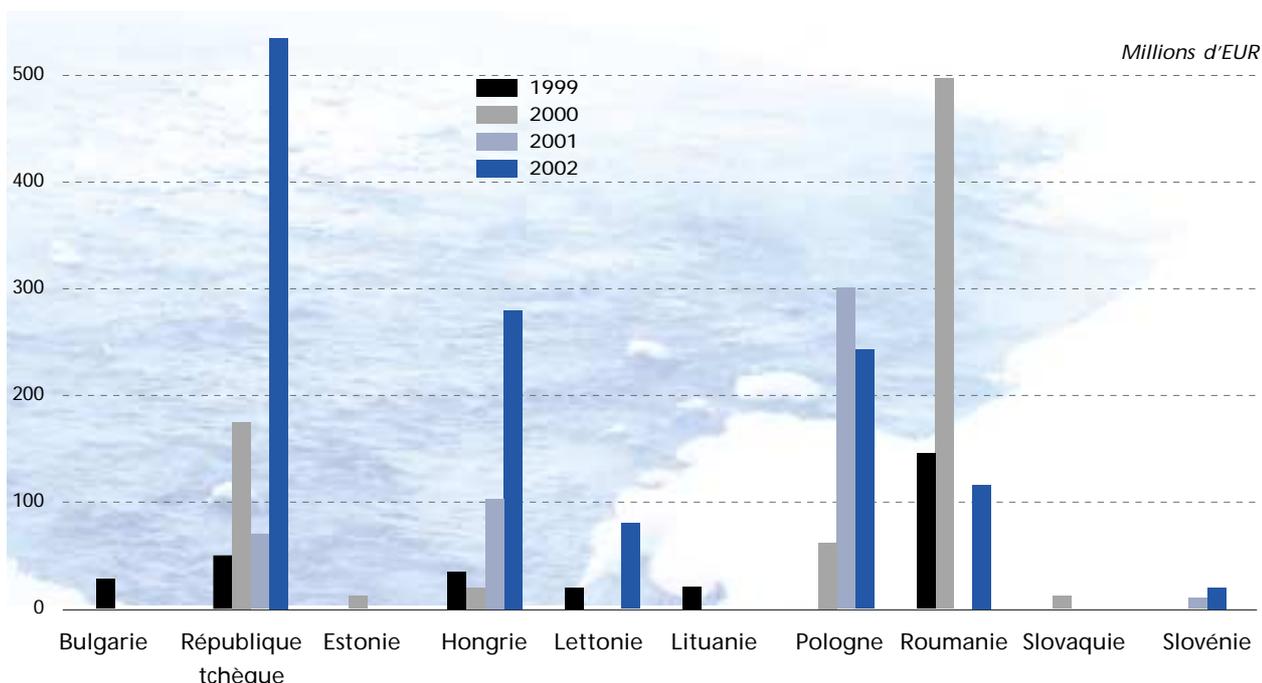
- une offre croissante d'aides non remboursables (en particulier, au titre de l'ISPA) pour stimuler la préparation d'investissements en faveur de l'environnement et favoriser les possibilités de cofinancement, associée au rôle de conseil de la Banque auprès de la Commission dans ce domaine;
- l'amélioration du cadre institutionnel et politique, et l'augmentation de la capacité d'endettement;
- une montée en puissance, voulue par la Banque, de l'activité de prêt en faveur de l'environnement.

La répartition par pays des prêts en faveur de l'environnement tend à refléter la priorité accordée aux investissements environnementaux dans chaque pays, ainsi que la demande

## Activité de prêt en Europe centrale et orientale, 1999-2002

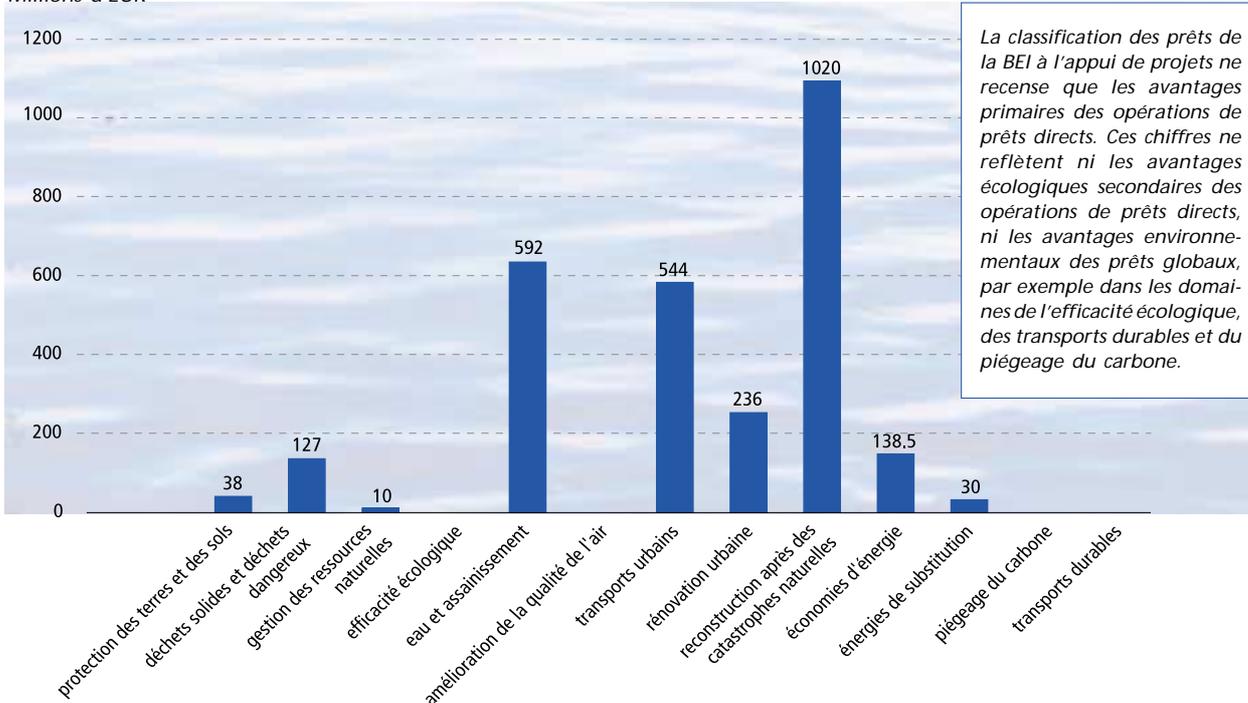


## Prêts en faveur de l'environnement, 1999-2002



## Prêts directs à l'appui de projets environnementaux en Europe centrale et orientale, 1999-2002

Millions d'EUR



La classification des prêts de la BEI à l'appui de projets ne recense que les avantages primaires des opérations de prêts directs. Ces chiffres ne reflètent ni les avantages écologiques secondaires des opérations de prêts directs, ni les avantages environnementaux des prêts globaux, par exemple dans les domaines de l'efficacité écologique, des transports durables et du piégeage du carbone.

induite par des événements fortuits tels que de graves inondations. En outre, les grands investissements directs, par exemple pour les projets de métro en Roumanie et en République tchèque, peuvent avoir une incidence disproportionnée sur la répartition par pays.

L'un des principaux secteurs bénéficiaires des financements de la BEI est celui de l'eau, qui comprend l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées et les infrastructures connexes. Cette concentration traduit le niveau des investissements requis par la mise

### Étude de cas: la Hongrie

En Hongrie, la BEI a approuvé deux prêts sectoriels en faveur de l'environnement (en 2001 et 2002, pour un total de 123 millions d'EUR). Ces prêts complètent des aides non remboursables de l'ISPA, et sont octroyés à des compagnies régionales de traitement des eaux et des déchets, à l'appui d'une série de projets s'inscrivant dans le cadre du programme national d'investissement dans l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets solides.

Ces projets sont nécessaires pour améliorer la fourniture de services essentiels en matière d'environnement, conformément aux normes imposées par les directives européennes.

Station d'épuration, Debrecen, Hongrie





## Étude de cas: reconstruction après les inondations et protection contre les crues

La BEI a octroyé des prêts aux pouvoirs publics tchèques, hongrois, polonais et roumains au titre de programmes d'urgence pour la reconstruction des infrastructures de base suite aux graves inondations, et à l'appui de programmes d'investissement destinés à réduire les risques futurs d'inondations et les glissements de terrain.

Après les inondations qui ont touché le pays en avril 2000, un prêt-cadre de 250 millions d'EUR a été octroyé à la Roumanie pour financer partiellement des réparations urgentes, concernant en particulier les infrastructures et les services, ainsi que des mesures de protection contre les crues.

Les inondations de mars 2001 en Hongrie ont donné lieu à un programme d'urgence similaire pour la reconstruction d'infrastructures de base. Un prêt de 60 millions d'EUR a été approuvé en 2001 afin d'aider à la restauration de l'activité économique et sociale, les investissements comprenant également la reconstruction de réserves naturelles et le reboisement, la remise en état d'édifices publics, dont des bâtiments administratifs et des églises, et la réparation d'immeubles d'habitation.

Des programmes similaires ont été mis en place pour la Pologne en 2001 et pour la République tchèque en 2002. La Pologne a ainsi reçu un prêt de 250 millions d'EUR visant essentiellement à financer les réparations suite aux inondations et l'amélioration des dispositifs de gestion des risques d'inondations. La République tchèque a bénéficié de deux prêts, l'un de 60 millions d'EUR destiné à la prévention des crues, l'autre de 400 millions d'EUR pour financer la reconstruction après les inondations.

Dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles, la BEI apportera en 2003 son soutien à un prêt-cadre pour la prévention des glissements de terrain, cofinancé par l'État polonais, afin de protéger les infrastructures vitales contre les risques de glissement de terrain. Les projets pourront porter sur la stabilisation des sols, le déplacement d'infrastructures, l'inventaire des risques de glissements de terrain et les systèmes d'alerte.



## Étude de cas: le métro de Prague

La ville de Prague souffre d'une expansion extrêmement rapide de la motorisation, avec plus de 500 voitures particulières pour 1000 habitants, soit l'un des taux de motorisation les plus élevés parmi les grandes villes d'Europe. De plus, Prague a vu le pourcentage d'usagers des transports publics décroître, pour se stabiliser récemment à environ 60% – une stabilisation qui est due à la fois aux améliorations du réseau métropolitain et à l'engorgement croissant des rues.

La BEI a financé plusieurs projets relatifs à l'extension et à la modernisation du métro de Prague, notamment la construction de nouvelles lignes et de nouvelles stations, la réalisation de tunnels et d'unités de production d'électricité, et l'acquisition de matériel roulant.

Le projet du métro de Prague devrait contribuer à encourager l'utilisation des transports publics dans la ville comme solution de rechange à la voiture particulière.



en conformité avec les normes que la directive-cadre pour le secteur de l'eau impose en matière de milieu ambiant et d'émissions. Dans ce secteur, la disponibilité d'aides non remboursables est un facteur primordial pour encourager l'investissement.

Durant la période considérée, toutefois, du fait des graves inondations de 2000 (Roumanie), 2001 (Hongrie et Pologne) et 2002 (République tchèque), le secteur qui a drainé le plus d'investissements a été la reconstruction après des catastrophes naturelles, ce qui comprend la protection contre les crues et la réparation des infrastructures endommagées. La BEI a réagi à ces événements par des mesures

d'urgence, afin de contribuer à restaurer l'activité économique et les services en rapport avec l'environnement, et, là où elle le pouvait, d'aider à limiter les conséquences des inondations futures (voir l'étude de cas).

Sur cette même période, les projets de transports urbains ont également reçu d'importants volumes de financement de la BEI, même si les principaux investissements se sont limités à trois grands projets actuellement en cours de réalisation, à savoir la modernisation du métro de Bucarest, la réhabilitation du réseau de transports urbains à Bucarest et l'extension du métro de Prague (voir l'étude de cas).

On distingue dans l'activité de prêt de la BEI une tendance croissante à l'octroi de prêts-cadres destinés au secteur de l'environnement, qui permettent aux communes et aux autorités régionales de mettre en œuvre des projets d'infrastructure de petite et moyenne dimension dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et des déchets. Sur la période allant de 1999 à 2002, la Banque a financé 15 projets de ce type en Europe centrale et orientale, pour un volume total de prêts de 568 millions d'EUR. Elle est ainsi intervenue en République tchèque (trois projets totalisant 220 millions d'EUR), en Estonie (12 millions d'EUR), en Hongrie (deux projets d'un montant total de 123 millions d'EUR, voir l'étude de cas), en Lettonie



(20 millions d'EUR), en Lituanie (15 millions d'EUR), en Pologne (cinq projets totalisant 113 millions d'EUR), en Roumanie (55 millions d'EUR) et en Slovénie (10 millions d'EUR).

## Les emprunteurs

Le profil de l'emprunteur BEI dans les pays d'Europe centrale et orientale évolue peu à peu, à l'instar de ce que l'on constate pour les activités financées par la Banque ailleurs en Europe. Cette évolution a, en soi, des implications pour l'activité de prêt en faveur de l'environnement.

Premièrement, la part des prêts aux administrations centrales diminue progressivement au profit de celle des prêts consentis aux collectivités locales. Parallèlement, les prêts se diversifient, et un nombre croissant de financements sont approuvés en faveur de programmes multisectoriels, y compris des projets visant à encourager le développement régional, à revitaliser l'environnement urbain ou à fournir des infrastructures de base en relation directe ou indirecte avec l'environnement.

Deuxièmement, l'investissement étranger direct augmente dans les pays d'Europe centrale et orientale, une évolution encouragée par la BEI, qui a d'ailleurs renforcé ses capacités dans ce domaine, notamment en matière de partenariats public-privé. L'investissement étranger direct est souvent un moyen efficace d'effectuer un transfert de savoir, de technologie et de pratiques dans le domaine de l'environnement (voir l'étude de cas).

La BEI soutient fréquemment des projets qui favorisent les réformes sectorielles, généralement en collaboration avec d'autres institutions financières telles que la Banque mondiale et la BERD. La BEI coopère également avec certains gouvernements et avec la Commission européenne pour lancer des actions visant à accroître l'efficacité du cadre insti-

tutionnel. Lorsqu'un secteur suscite des incertitudes, la Banque peut effectuer une analyse sectorielle afin de compléter le dossier de financement du projet. Elle réalise également des études d'évaluation de ses propres activités de financement, études qui peuvent être consultées sur le site Internet de la BEI – par exemple, celle intitulée «Financement par la BEI de projets relevant du secteur de l'énergie dans l'UE et dans les PECO».

## Normes

La BEI applique la même approche et les mêmes normes à l'évaluation environnementale de tous ses projets, qu'ils soient situés en Europe centrale et orientale ou dans les États membres de l'UE. Durant la phase d'instruction du projet, la Banque examine ses aspects économiques, techniques, financiers et environnementaux, y compris la conformité avec les objectifs de l'UE et avec la législation européenne et nationale. Toute dérogation doit respecter les accords passés entre l'UE et le pays adhérent ou en voie d'adhésion, et se justifier en termes d'analyse coût-bénéfice.



## Étude de cas: investissement étranger direct en Pologne

En 2002, la BEI a octroyé un prêt de 30 millions d'EUR à Saturn Energy (Pologne), pour la rénovation d'une centrale de production combinée de chaleur et d'électricité, qui alimente en vapeur et en électricité une fabrique de pâte à papier et de papier à Swiecie, en Pologne. L'investissement concerne la construction d'une nouvelle chaudière à lit fluidisé, alimentée à la biomasse et au charbon.

Le projet comprend la remise à neuf de trois chaudières au charbon existantes et la modernisation des installations de production d'électricité. Ce projet améliorera les performances environnementales de la centrale, grâce à un meilleur rendement énergétique et à la réduction des émissions.

Saturn Energy est une société à finalité spécifique créée pour fournir de l'énergie à la fabrique de papier. La société est détenue à 95% par The Polish Enterprise Fund, l'un des plus grands investisseurs étrangers en Pologne.

## Activité future

Un certain nombre de facteurs ont pu jusqu'ici limiter l'activité de prêt de la BEI dans le domaine de l'environnement en Europe centrale et orientale. En voici quelques-uns.

- L'environnement ne fait pas forcément partie des premières priorités pour les dépenses publiques.
- Les promoteurs du secteur public n'ont pas toujours l'expérience de la mise sur pied de projets bancaires, c'est-à-dire répondant aux critères économiques, techniques, financiers et environnementaux de la Banque;
- Le service que propose le projet n'est pas forcément abordable pour les usagers.

Avec le développement de l'expérience, l'amélioration de la capacité à mettre en œuvre des projets et la montée en confiance des bailleurs de cofinancement, l'activité de prêt en faveur de l'environnement devrait croître elle aussi. Même si les aides non remboursables de la Commission européenne et des pays donateurs peuvent parfois faire concurrence aux prêts, d'une manière générale elles favorisent aussi la croissance de l'activité de prêt, en réduisant le coût global du financement et en renforçant les capacités de préparation et de mise en œuvre des projets.

La BEI s'attend à un accroissement de son activité de prêt en Europe centrale et orientale. Elle estime aussi que, sur le total de ses prêts, le pourcentage de ses financements consacré au secteur de l'environnement atteindra les objectifs fixés pour l'actuelle Union européenne.

Pour ce faire, la Banque poursuivra son activité de financement de projets en faveur de l'environnement

par le biais de prêts sectoriels, consentira des prêts aux régions et aux communes à l'appui de projets multisectoriels, y compris pour le développement régional et l'aménagement urbain, encouragera l'investissement étranger direct et élargira la gamme des projets d'environnement qu'elle finance pour y inclure davantage de projets visant l'amélioration de la qualité de l'air et la protection des habitats naturels.

La BEI cherchera aussi à promouvoir le marché du carbone, entre autres par des mesures de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration du rendement énergétique. Parallèlement, la Banque continuera

d'évaluer soigneusement le caractère acceptable pour l'environnement des projets entrepris pour des raisons autres que purement environnementales, ce type de projets étant majoritaire dans son activité de prêt. Dans ce contexte, elle poursuivra sa coopération avec la Commission européenne (Direction générale Environnement).

Cette évolution sera en partie facilitée par les possibilités de cofinancement avec les fonds structurels de la Commission européenne. La BEI entend coopérer davantage avec la Direction générale de la Politique régionale et la Direction générale Élargissement de la Commission, en tant que conseiller dans la prépara-

### Cofinancement avec les aides non remboursables de la Commission européenne

La BEI peut fournir des prêts à l'appui de projets qui bénéficient également d'aides non remboursables de la Commission européenne, par exemple dans le cadre du programme ISPA, qui prévoit une aide aux investissements dans le domaine des transports et de l'environnement.

En 2000 et en 2001, la Commission européenne a approuvé 169 projets au titre de l'ISPA (dont 100 portant sur l'environnement), pour un coût total de 6,1 milliards d'EUR, dont 3,9 milliards couverts par les aides non remboursables de l'ISPA.

Sur la période 2000-2001, environ 22% des prêts de la BEI dans les pays adhérents ont financé des projets bénéficiant aussi d'aides non remboursables de l'UE. Dans le contexte de l'élargissement de l'Union, le Fonds de cohésion viendra se substituer à l'ISPA. Les aides non remboursables accordées dans les dix nouveaux États membres passeront alors de 1,14 milliard d'EUR par an (au titre de l'ISPA) à 2,8 milliards d'EUR.

La BEI continuera à coopérer étroitement avec la Commission européenne pour obtenir la meilleure combinaison d'aides non remboursables et de prêts dans les nouveaux et futurs États membres de l'Union.



tion et l'instruction des projets, et en tant que bailleur, afin d'accroître au maximum les avantages que présente la combinaison des prêts de la Banque et des aides non remboursables de l'Union.

D'une manière générale, la BEI cherchera à travailler en partenariat avec des institutions qui sont en mesure de financer, par des subventions, une assistance technique permettant de développer les capacités de préparation et de mise en œuvre des projets.

La BEI cherchera à accroître son activité de prêt au travers d'intermédiaires financiers, en y incluant bien sûr les prêts destinés à des projets d'environnement.

Par ailleurs, la BEI continue d'acquiescer de l'expérience dans le domaine des programmes couvrant des bassins hydrographiques et des mers régionales, afin d'encourager l'investissement dans des projets environnementaux prioritaires.

Enfin, la BEI est consciente du rôle qu'elle doit jouer pour améliorer, dans les pays d'Europe centrale et orientale, la sensibilisation aux problèmes d'environnement, la diffusion de l'information et la participation du public et elle entend collaborer avec des représentants de la société civile dans le cadre d'un dialogue sur l'action des pouvoirs publics.

## Étude de cas: cofinancement en Bulgarie

La remise en état des unités 7 et 8 de la centrale électrique de Maritsa East II, et l'installation d'équipements de désulfuration des gaz de combustion (DGC) – en partie financées par la BEI – ont été achevées en novembre 2002. Le projet comprenait l'ingénierie, la réalisation, la mise en service, les essais de réception complets et l'exploitation commerciale en continu de deux unités d'une centrale au lignite de 840 MW située près de Stara Zagora dans le centre-sud de la Bulgarie. Le projet respecte la législation bulgare sur les émissions des grandes installations de combustion. Durant la phase d'exploitation commerciale, le niveau de désulfuration ne devra pas être inférieur à 90% et les émissions de poussières devront rester en deçà de 50mg/Nm<sup>3</sup>.

Le coût de la réfection s'élève à 104 millions d'EUR. La BEI a fourni 45 millions d'EUR pour le démarrage du projet; la BERD a prêté 40 millions d'EUR, tandis que 7,5 millions d'EUR ont été débloqués au titre du programme PHARE d'aide à l'Europe centrale et orientale.

La participation de la BEI et de la BERD dans ce projet de rénovation a joué un rôle clé dans la mise en œuvre des mesures en faveur de l'environnement.



## Un environnement pour l'Europe

La BEI est membre du processus «Un environnement pour l'Europe» depuis la première conférence ministérielle qui l'a lancé, au château de Dobris, en ex-Tchécoslovaquie, en 1991. La Banque souscrit aux principaux objectifs de ce processus, qui vise à harmoniser les politiques environnementales et la qualité de l'environnement sur le continent européen.

La BEI s'est engagée à participer à la coopération régionale dans le domaine de la protection de l'environnement et à soutenir un certain nombre d'initiatives par le biais d'une assistance technique et de son activité de prêt. Elle participe ainsi au groupe de travail DABLAS (lutte contre la pollution dans la Mer Noire et le bassin du Danube) et à l'Agenda 21 pour la région de la mer Baltique, ou «Baltic 21» (réduction de la pollution dans la région de la mer Baltique).



# Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
Tél. (+352) 43 79-1  
Fax (+352) 43 77 04  
info@bei.org

Pour de plus amples informations,  
prière de consulter le site internet  
de la BEI

[www.bei.org](http://www.bei.org)

ou de contacter:

**Peter Carter**

Unité Environnement  
Tél. (+352) 43 79-3424  
Fax (+352) 43 79-3492  
p.carter@bei.org

**Yvonne Berghorst**

Département Information et  
Communication  
Tél. (+352) 43 79-3154  
Fax (+352) 43 79-3189  
y.berghorst@bei.org



© EIB - FR - 08/03

Articles et informations de cette brochure peuvent être reproduits librement.  
La BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

Lay-out: EIB Graphic Workshop.

Photos: Barcs Endre, Eyewire Images, Isopress: Keystone Praha/Rex Features and Stanislav Zbynek/CTK/Getty Images, PhotoDisc, Sue Cunningham, Digitalvision.

ISBN 92-861-0087-6



9 789286 100871